

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

- La [loi n° 84-594 du 12 juillet 1984](#), modifiée en profondeur par la [loi du 19 février 2007](#), détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

*L'employeur est responsable de la santé et la sécurité des agents*

- La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures.

## ACTION DE SENSIBILISATION

Le service de médecine préventive propose dans le cadre de ces AMT (action en milieu de travail) des sensibilisations aux risques professionnels, et plus particulièrement aux TMS (troubles musculo squelettiques)

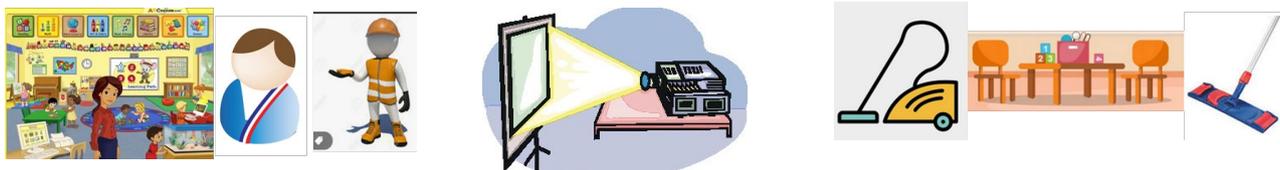


### Objectifs

La sensibilisation aux gestes et postures est une **action de prévention active** du risque de TMS chez les ATSEM. Elle a pour but de faire prendre conscience des effets des gestes et postures sur les différentes articulations lors de l'exécution de tâches et d'y apporter les corrections nécessaires. Elle a également pour objectif de **faire acquérir les bons gestes** tant sur le temps scolaire que sur le temps d'entretien des écoles.

## Organisation de la sensibilisation

Agents concernés	Lieux	Matériel	Le CDG vient avec
Les agents Atsem ou faisant fonction	Une salle pouvant accueillir entre 15 et 20 personnes	La collectivité met à disposition :	Son ordinateur portable
Chef de service	Salle où l'on peut projeter un diaporama (un mur blanc convient)	Table basse école Matériel de ménage	La présentation sera assurée par une personne du SMP ou par un binôme
Elus du secteur	Un vidéoprojecteur	Petite chaise école maternelle	Une documentation résumant la sensibilisation
Chargé de prévention s'il y en a un pour la collectivité		Matériel nettoyage vitre	



## Déroulement de la session

**9h - 9h15** : Accueil des participants et signature feuille émargement

**9h15 - 10h45** : Présentation du PowerPoint et démonstration des gestes, avec participation des agents

**10h45 - 11h** : Petite pause pour mieux continuer



**11h - 12h30** : Démonstration gestes, questions réponses

**13h15 - 13h30** : Accueil des participants et signature feuille émargement

**13h30 - 15h30** : Présentation du PowerPoint et démonstration des gestes, avec participation des agents

**15h30 - 15h45** : Petite pause pour mieux continuer



**15h45 - 17h** : Démonstration gestes, questions

**FAITES VOTRE CHOIX !**

Cette session de sensibilisation se veut interactive, la participation des agents contribue pleinement au contenu pédagogique.

Si vous avez des interrogations particulières nous y répondrons.

En fin de session nous vous remettrons un flyer résumant ce qui a été vu.

## *Vous souhaitez organiser une session pour vos agents*

Cette sensibilisation est gratuite, elle est comprise dans votre adhésion au service de médecine préventive.

Prenez contact avec votre infirmière référente en lui envoyant un mail

[medecine.preventive@cdg45.fr](mailto:medecine.preventive@cdg45.fr)

Nous fixerons ensemble une date.

Afin d'avoir un groupe suffisant nous pouvons regrouper plusieurs collectivités.



## Sensibiliser aux TMS pour mieux les prévenir

### *Contenu de la formation*



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour